

Plan Triennal 2025–2028

25/07/2025

ASSOCIATION NZUANE
Auteur : JEAN LUC BIAH



Structuration institutionnelle, coopération administrative et consolidation productive

Introduction

La période 2025–2027 vise une structuration territoriale complète.

Au-delà des activités de terrain, l'enjeu est d'inscrire **NZUANE** dans une logique de coopération formelle avec l'ensemble des administrations concernées par ses intervenants et ses projets (agriculture, éducation, condition féminine, social, etc.).

Objectif général

Faire évoluer **NZUANE** vers une structure associative territoriale structurée, reconnue et partenariale, capable de coordonner des initiatives agricoles, sociales et éducatives à travers des cadres de coopération administratifs.

Axe 1 — Structuration organisationnelle

- Structuration de **NZUANE** Cameroun.
- Structuration de **NZUANE** International.
- Clarification du rôle de **ROMBONE** (outil économique local).
- Structuration des **ADV** (organisation, cadre, standardisation).
- Renforcement des outils administratifs et comptables.

Axe 2 — Coopération administrative territoriale (multi-ministérielle)

2.1 Agriculture & développement rural

Objectif : encadrement technique, accès aux dispositifs, reconnaissance des activités productives.

- Ministère en charge de l'Agriculture

-
- Ministère en charge de l'Élevage / Pêche (selon activités)
 - Structures techniques : **CRA**, services déconcentrés, programmes agricoles

2.2 Éducation (primaire, secondaire, lycées)

Objectif : cadre officiel pour l'intervention **BIDI** et l'intégration locale dans les établissements.

- Ministère en charge de l'Éducation de Base (primaire)
- Ministère en charge des Enseignements Secondaires (collèges/lycées)
- Délégations régionales / départementales et directions d'établissements

2.3 Action sociale & structures d'accueil

Objectif : encadrement, collaboration et ciblage des bénéficiaires (orphelinats, structures sociales).

- Ministère en charge des Affaires Sociales (**MINAS**)
- Services sociaux locaux et structures d'accueil

2.4 Condition féminine & autonomisation économique (ADV)

Objectif : structuration, professionnalisation et accès aux programmes de soutien aux femmes.

- Ministère en charge de la Promotion de la Femme et de la Famille (**MINPROFF**)
- Programmes locaux d'autonomisation économique féminine
- Relais associatifs et dispositifs d'accompagnement

2.5 Administration territoriale, foncier et cadre légal

Objectif : sécurisation, autorisations, reconnaissance locale, légitimité institutionnelle.

- Administration territoriale (autorités locales, services déconcentrés)
- Services liés au foncier / cadastre (selon besoins)
- Collectivités territoriales (commune, services municipaux)

2.6 Synthèse opérationnelle de l'axe 2

Livrables attendus :

- Cartographie des administrations par projet (**BIDI**, ferme, **ADV**, partenariats écoles).
- Calendrier de rencontres institutionnelles.
- Dossiers de présentation standardisés (1 page + annexes).
- Modèles de conventions / protocoles de coopération.

Axe 3 — Consolidation productive (BIDI comme levier territorial)

- Renforcement de la production agricole (capacité, cycles, logistique).
- Mise en place du modèle d’approvisionnement local.
- Déploiement progressif du projet **BIDI** (cantines scolaires).
- Coordination ferme ↔ **ADV** ↔ établissements ↔ administrations.

Conclusion du Plan

2025–2027 doit permettre à **NZUANE** de passer :

- D’une dynamique d’action à une dynamique reconnue,
- D’une logique de terrain à une logique institutionnelle,
- D’une expérimentation productive à un dispositif territorial structuré.

La coopération administrative multi-ministérielle devient un levier majeur de crédibilité, de pérennité et d’impact.